



BUREAU DU 02 FÉVRIER 2022				
<b>DÉLIBÉRATION N°</b>	<b>B2022</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>04</b>

- Date d'envoi de la convocation : 27/01/2022
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents<sup>1</sup> : 19
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : -
- Nb de membres absents et excusés : 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220202-B20220202\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2022

Affichage : 04/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## ÉCO-ORGANISMES ET REPRENEURS

### MISE À DISPOSITION DE BENNES POUR LE TRAITEMENT DE PNEUS USAGÉS DANS LE CADRE DE LA CHARTE ALIAPUR

### AVENANTS À INTERVENIR SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LE SMEDAR ET HENRY RECYCLAGE

### AUTORISATION DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

*Madame Agnès CERCEL, Vice-Présidente, soumet au Bureau syndical le rapport suivant :*

Depuis plusieurs années le SMEDAR a confié à la société HENRY RECYCLAGE, collectrice de l'éco-organisme ALIAPUR, en charge de la collecte et du recyclage des pneus usagés, l'enlèvement, le regroupement, le tri des pneus usagés sur son territoire, ainsi que leur transport jusqu'aux installations de traitement.

À ce jour, une dizaine de déchèteries<sup>2</sup> sont équipées de bennes dédiées aux pneus usagés sur le territoire du SMEDAR.

Dans le cadre de l'exécution de cette prestation, la société HENRY RECYCLAGE met à disposition du SMEDAR sur le point de collecte une benne de 40 m<sup>3</sup> dont le prix de location mensuelle est fixé comme suit :

Si tonnage pneus de l'année n-1 < 12 tonnes	Si tonnage pneus de l'année n-1 > 12 tonnes
100, 105 ou 110 € HT/mois	Gratuit

Par courrier en date du 31/12/2021, la société HENRY RECYCLAGE nous a fait savoir que dans un contexte de hausse globale du coût des matières premières, et plus particulièrement de l'acier et de l'aluminium, ce coût de location sera revalorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon le détail suivant :

Si tonnage pneus de l'année n-1 < 12 tonnes	Si tonnage pneus de l'année n-1 > 12 tonnes
120,00 € HT/mois	Gratuit

<sup>1</sup> Sur site et en visioconférence.

<sup>2</sup> À ce jour : Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Martin-de-Boscherville, Montville, Saint-Étienne-du-Rouvray, Bois-Guillaume, Anneville-Ambourville, Boos, Cléon, Le Trait, Écopôle VESTA.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Vu la délibération C20200909\_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,  
Vu les délibérations B2021120103, B2021100603,  
Vu les délibérations n°6 du 13/10/2019, n°B20211006\_03 du 06/10/2021 et n°B20211201\_03 du 01/12/2021 autorisant la signature des conventions avec Henry Recyclage pour la mise à disposition de bennes pour le traitement des pneus usagés dans le cadre de la charte Aliapur,  
Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'autoriser le Président du SMEDAR à signer les avenants à intervenir sur les conventions conclues avec la société HENRY RECYCLAGE pour la mise à disposition de bennes destinées aux pneus usagés pour les déchèteries concernées et à régler toute question qui pourrait naitre de leur exécution.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>19</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ